

# Réunion privée du Conseil de sécurité sur l'Ukraine

RÉSEAU VOLTAIRE | NEW YORK (ÉTATS-UNIS) | 10 MARS 2014

ENGLISH ESPAÑOL РУССКИЙ



Communiqué officiel publié à l'issue de la 7131<sup>e</sup> séance (privée) du Conseil de sécurité tenue à huis clos, au Siège, à New York, le 10 mars 2014, à 15 heures

**C**onformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« À sa 7131<sup>e</sup> séance, tenue à huis clos le 10 mars 2014, le Conseil de sécurité a examiné la question intitulée "Lettre datée du 28 février 2014, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2014/136)".

Agissant en vertu de l'article 37 du Règlement intérieur provisoire

du Conseil, le Président a invité l'Ukraine à participer à la séance.

Agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, le Président a invité le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, M. Jeffrey Feltman, à participer à la séance.

Le Conseil a entendu un exposé de M. Feltman.

Le Conseil a entendu une déclaration du représentant de l'Ukraine.

Les représentants du Royaume-Uni, des États-Unis, de la Lituanie, de la France, de la République de Corée, de l'Australie, de la Chine, du Chili, de l'Argentine, du Tchad, de la Fédération de Russie, du Rwanda, du Nigéria et du Luxembourg ont fait des déclarations. »

---

Source : « Réunion privée du Conseil de sécurité sur l'Ukraine », *Réseau Voltaire*, 10 mars 2014, [www.voltairenet.org/article182643.html](http://www.voltairenet.org/article182643.html)